## Islam: Enfer et contre tous!

écrit par Agathe Rabier | 11 octobre 2023





## **Enfer**

L'islam ne serait rien sans son Enfer.

Sur les 114 sourates, seules 15 sourates[1] sont exemptes de la menace qui pèse sur chacun de s'y retrouver. Cet Enfer ou *Jahannam* est mentionné 87 fois, son Châtiment, mentionné plus de 350 fois, son Feu, son Brasier ou sa Fournaise (*nâr*, *saqar*), plus de 173 fois!

Trahissant ses racines judéo-chrétiennes, le mot arabe Jahannam provient de l'hébreu Guei Hinnom, passé par le grec Géenna et désigne, à l'origine, la « vallée des enfants de Hinnôm », lieu réel au sud et au sud-ouest de Jérusalem, terme lié à l'immolation d'enfants dans le cadre du culte de Baâl. Cette Géhenne a échappé, dans les trois monothéismes, à la géographie terrestre pour rejoindre l'au-delà.

Mahomet, à qui l'Ange Gabriel a montré les lieux de son

vivant (Bukharî 1/583), n'en livre pourtant pas une topographie très précise. Or l'image étant prohibée, l'iconographie demeure inexistante et l'imaginaire assez limité (l'Enfer musulman n'a pas inspiré son Dante, son Jérôme Bosh ni même son Max Fleischer[2]). L'Enfer, pourvu de murs, « dispose de sept portes.» (Coran 15/44). Elles sont fermées le vendredi et, aussi, pendant le Ramadan : « les portes de l'Enfer sont fermées et les démons sont enchaînés. » (Muslim hadith n°1079). L'étrange édifice comporte sept degrés, c'est-à-dire des niveaux et des étages, le sol en est de cuivre ou de fer et les étages inférieurs, tout au fond, s'ouvrent sur des puits encore plus profonds. Pour en donner une idée à ses fidèles, le Prophète ayant entendu un bruit, précise qu'il s'agit de la chute d'une pierre envoyée dans un de ces puits 70 ans auparavant qui vient juste… d'en atteindre le fond ! (hadith At Tirmidhi). Malgré ce lien physique avec la Terre, l'Enfer ne semble pas suivre les règles qui régissent l'orbite du globe, ni celles des corps célestes, telles que nous les connaissons : il est tracté au moyen de 70 000 rênes, dont chacune est tirée par 70 000 anges. L'enfer est donc présenté comme une énorme masse en mouvement, emportant sa Montagne de feu, sa Mer noire et putride, dans une cosmologie aux lois des plus erratiques.

L'inscription dans le temps n'est pas moins problématique que la situation dans l'espace : l'Enfer existe déjà puisque Mahomet y a vu des occupants mais, en même temps, le châtiment de l'Enfer est annoncé aux pécheurs « au Jour de la Résurrection ». On pourrait en déduire que les défunts sont en dormition dans leur tombe jusqu'à ce Jour décisif où ceux qui l'auront mérité « seront refoulés au plus dur châtiment » (S. 2, v 85).

Quels sont les châtiments préparés pour ces « gens de <u>l'Enfer »</u> ? Une fois entrés, « *attachés avec une chaîne de 70 coudées* » (S. 69 ; v. 32) les damnés sont livrés aux

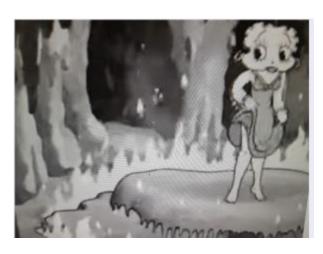
coups (S. 22, v. 21), reçoivent des giclées de cuivre fondu en plein visage (S. 55, v.35). Pris dans des carcans, enchaînés, environnés de serpents et de scorpions, ils coucheront sur « un lit d'épines » et « boiront du pus » (S.14, v. 16), tout en se consumant dans un feu 70 fois plus intense que le feu terrestre (At Targhib Hadith n°3666) où subsiste, curieusement, juste pour s'y noyer, une mer putride!

Quels sont-ils, ces pécheurs promis au « *Châtiment* avilissant » pour l'éternité ?

Des voleurs peut-être ? Le vol est proscrit entre musulmans, en revanche, s'il s'agit du pillage des ennemis d'Allah, il est licite ; c'est le butin (titre de la sourate 8). Des hommes coupables de viol ? Le terme n'existe pas dans le Coran, ni la chose[3]. Des assassins ? Certes, « n'<u>appartient</u> pas à un <u>croyant</u> de <u>tuer</u> un autre <u>croyant</u>, si ce n'est par <u>erreur</u>. »( S 4, v. 92 ) . Il est bien dit à la Sourate 5, verset 32, copié collé de la Thora: « Nous avons prescrit pour les fils d'Israël que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption (fasâdan) sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes... ». Mais le verset qui suit, en précisant **QUI apporte** « de la corruption sur la terre » laisse ouverte la possibilité de tuer les non-musulmans : « La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption [fasâdan] sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtiment, excepté ceux qui se sont repentis [= convertis à l'islam] avant de tomber en votre pouvoir. » (S.5, v. 33).

Il y a plus grave que d'être un meurtrier ! Par exemple, « *l'association* (d'autres divinités à Allah) *est <u>plus grave</u>* que le <u>meurtre</u> »(S2 v. 191). Le plus grand pêché est le

fisq (la perversion, la désobéissance à Allah). Ceux qui s'en rendent coupables sont les pécheurs pour lesquels Allah le Miséricordieux a prévu le pire : « Certes, ceux qui ne croient pas à Nos Versets, (le Coran) Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtiment. Dieu est certes Puissant et Sage! » (S. 4, v. 56).



Car « ne pas croire aux versets » du Coran, c'est déjà « faire la guerre à Allah » et mériter les châtiments de l'Enfer pour l'Eternité. Cela s'applique à tous , y compris pour ceux qui ignorent l'existence du Coran, ou ceux qui sont nés avant la

révélation de ces versets au Prophète. Mahomet s'en est inquiété, à juste titre, pour sa propre mère, morte mécréante. « Le Prophète a visité la tombe de sa mère. Il a pleuré et a fait pleurer ceux qui étaient autour de lui puis a dit : « J'ai demandé à mon Seigneur la permission de demander pardon pour elle mais Il ne me l'a pas accordée et je Lui ai demandé la permission de visiter sa tombe et Il me l'a accordée.

Visitez les tombes car certes elles rappellent la mort ».(
Mouslim hadith n°976). Le verset suivant est alors révélé:
« Il n'appartient pas au <u>Prophète</u> et aux <u>croyants</u> d'implorer
le <u>pardon</u> en <u>faveur</u> des <u>associateurs</u>, <u>fussent-ils</u> des

<u>parents</u> alors qu'il leur est <u>apparu</u> <u>clairement</u> que ce sont

<u>les gens</u> de l'<u>Enfer</u>. »( S. 9, v.113.)

Ceux qui, seulement, plaisantent à propos de la parole divine sont aussi condamnés sans appel car Allah n'entend pas la raillerie , ni de la part de ceux qui raillent , ni de la part de ceux qui raillent , ni de la part de ceux qui les écoutent : « Votre <u>refuge</u> est le

<u>Feu</u>; et vous n'<u>aurez point</u> de <u>secoureurs</u>. Cela parce que vous preniez en <u>raillerie</u> les <u>versets</u> d'<u>Allah</u> .» (S.45, v. 34, 35 et S.4, v.140.).

Ceux qui , quoique musulmans, voudraient ne pas tenir compte de certains versets qui les dérangent, sont, tout aussi implacablement, voués au Feu éternel. « <u>Croyez-vous</u> donc en une partie du Livre et rejetez-vous le reste? Ceux d'entre vous qui <u>agissent</u> de la <u>sorte</u> ne <u>méritent</u> que l'<u>ignominie</u> dans cette vie, et au Jour de la Résurrection ils serons <u>refoulés au plus dur châtiment</u>, et <u>Allah</u> n'est pas inattentif à ce que vous faites. »(S.2, v. 85 ; S.4, v. 150,151). « Nous enverrons le châtiment sur tous ceux qui diviseront le Coran en morceaux. »(S.15, v.92) Dans cette catégorie, entrent ceux qui veulent réformer le Coran, Allah semble avoir a prévu leur cas : <u>Parmi</u> les <u>gens</u>, il y a ceux qui <u>disent</u>: <Nous <u>croyons</u> en <u>Allah</u> et au <u>Jour</u> <u>dernier</u>!> tandis qu'en fait, ils n'y croient pas. Ils cherchent à tromper Allah et les croyants; mais ils ne trompent qu'euxmêmes, et ils ne s'en <u>rendent</u> pas <u>compte</u>. Il y a dans leurs coeurs une maladie (de doute et d'hypocrisie), et Allah <u>laisse</u> <u>croître</u> leur <u>maladie</u>. Ils <u>auront</u> un <u>châtiment</u> <u>douloureux</u>, pour avoir <u>menti</u>. Et quand on leur dit: <Ne semez pas la corruption sur la terre>, ils disent: <Au contraire nous ne sommes que des réformateurs ! > Certes, ce sont eux les <u>véritables</u> <u>corrupteurs</u>, mais ils ne s'en <u>rendent</u> pas <u>compte</u>. » (S.2, v. 8,9, 10, 11, 12) .

Quant à ceux des musulmans qui se dérobent au moment d'aller faire la guerre au nom d'Allah (djihad), ce ne sont que des « hypocrites » bons aussi pour le feu de l'Enfer : « Ceux qui ont été laissés à l'arrière se sont réjouis de pouvoir rester chez eux à l'arrière du Messager d'Allah, ils ont répugné à lutter par leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allah, et ont dit: «Ne partez pas au combat pendant cette chaleur! » Dis: «Le feu de l'Enfer est plus intense en chaleur. » (S.9, v. 81.)

En islam, l'Enfer, c'est d'abord pour les autres, les nonmusulmans, tous, sans exception, quels que soient leurs
bienfaits pour l'humanité, car leurs œuvres seront vaines.
« Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les
plus grands perdants, en oeuvres? Ceux dont l'effort, dans
la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire
le bien. Ceux-là qui ont nié les signes de leur Seigneur,
ainsi que Sa rencontre. Leurs actions sont donc vaines>.
Nous ne leur assignerons pas de poids au Jour de la
Résurrection. C'est que leur rétribution sera l'Enfer, pour
avoir mécru et pris en raillerie Mes signes (enseignements)
et Mes messagers ». (S. 18, v. 103, 104,105,106.).

Quant aux musulmans, même très pratiquants, aucun ne peutêtre assuré de son avenir dans l'au-delà car Allah « égare qui il veut ». (S.9, v.6). Deux voies offrent au croyant une garantie d'éviter l'Enfer.

La voie plus sûre est de mourir en combattant dans le sentier d'Allah.« Les martyrs (a chouhada) bénéficient d'un statut privilégié du fait qu'ils ne sont pas jugés de leurs péchés, le sacrifice qu'ils ont fait de leur vie envers Dieu effaçant toutes les fautes antérieures qu'ils auraient pu commettre ».169. Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah, soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus.[4]

Le pèlerinage est une autre voie pour échapper à l'Enfer car il permet aussi d'effacer les péchés selon Boukhari et Mouslim: « Celui qui accomplit le pèlerinage sans avoir de rapport sexuel et sans commettre une quelconque perversité, revient de son pèlerinage aussi innocent que le jour de sa naissance. ». Cependant, à moins de mourir immédiatement à la fin du pèlerinage, le croyant sait qu'il n'est pas tiré d'affaire car « quiconque désobéit à Allah et à son messager, transgresse ses ordres, il le fera entrer au feu pour y demeurer éternellement. Et celui-là aura un châtiment avilissant. » Tant que le musulman le plus pieu est vivant,

Sheitan le guette encore (S. 22, v. 52), car le Diable use contre le bon croyant de l'influence des gens que ce dernier prend étourdiment pour alliés, associateurs ou juifs (S. 5, v. 51). Qu'il se méfie aussi de ses proches (S. 23, v. 101, S. 31, v. 33), de ceux qui doutent (S. 44, v. 9), de ceux qui argumentent (S. 3, v. 20; S. 9, v. 69; S. 40, v. 5.)! La terreur de tomber en Enfer suscite ainsi la suspicion de tous contre tous, sunnites contre chiites, djihadistes contre soufis ou musulmans traditionnels, courants majoritaires contre musulmans minoritaires.

- Si bien qu'en islam, plus qu'ailleurs, l'Enfer, c'est les autres, TOUS les autres, y compris les autres musulmans.
- [1] Sourates 49,53,60, 62, 93, 94, 95, 97, 106, 108, 109, 110, 112, 113, 114
- [2] Max FLEISHER envoie Betty Boop en enfer :
  https://youtu.be/bgjscWXXZZ8
- [3] Voir Agathe RABIER« <u>Coran, hadiths : où sont les femmes</u>
  ? » sur le site Résistance républicaine, <u>4 octobre 2023</u>
- [4] Site « islam de France », La mort dans le Coran »,
  L'exception du martyr 01/08/2014